

# ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## RECOMMANDATION ISO R 50

MANCHONS EN ACIER  
FILETÉS SELON LA RECOMMANDATION ISO/R 7  
LONGUEURS MINIMA

---

1<sup>ère</sup> ÉDITION  
Juillet 1957

### REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 50, *Manchons en acier, filetés selon la Recommandation ISO/R 7 - Longueurs minima*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 5, *Tuyauteries et raccords*, dont le Secrétariat est assumé par l'Association Suisse de Normalisation (SNV).

Lors de sa deuxième réunion plénière, tenue à Milan, en avril 1952, le Comité Technique confia l'étude des manchons en acier à son Sous-Comité ISO/TC 5/SC 5, *Raccords (autres que pour tuyaux en fonte)*. A sa réunion de Londres, en septembre 1952, le Sous-Comité envisagea de normaliser la longueur minimum des manchons correspondants en acier et en fonte malléable conformément à la formule:

$$a = 2L + np$$

où  $L$  = longueur du filetage utile du tube, selon la Recommandation ISO/R 7       $n$  = nombre de pas  
 $p$  = pas du filetage

Comme cependant les avis étaient fort divergents, le Sous-Comité décida à Paris, en septembre 1953, d'étudier séparément les manchons en acier et les manchons en fonte malléable.

La question fut réexaminée à Bruxelles, en mai 1954, à la demande du Comité Membre de la France qui proposa pour  $n$  (nombre de pas) la valeur 2. Cette proposition fut adoptée par le groupe de travail du Sous-Comité à sa réunion à Zurich, en juillet 1954, puis confirmée par correspondance par tous les membres du Sous-Comité. Après une dernière mise au point effectuée par le Sous-Comité à Zurich, en janvier 1955, le Secrétariat établit un premier avant-projet que le Comité Technique adopta comme Projet de Recommandation ISO lors de sa réunion plénière à Stockholm, en juin 1955.

En date du 31 décembre 1955, le Projet de Recommandation ISO fut soumis à tous les Comités Membres de l'ISO et approuvé, sous réserve de quelques amendements, par 28 Comités Membres sur un total de 37:

Allemagne	Finlande	Japon	Suède
*Autriche	France	Mexique	Suisse
Belgique	*Grèce	Pays-Bas	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Hongrie	Pologne	Turquie
Chili	Irlande	Portugal	Union Sud-Africaine
Danemark	Israël	Roumanie	U.R.S.S.
Espagne	Italie	Royaume-Uni	Yougoslavie

Aucun Comité Membre ne s'est opposé à son approbation.

Au cours de sa réunion de juillet 1957, le Conseil de l'ISO décida d'accepter le Projet de Recommandation ISO comme RECOMMANDATION ISO.

---

\* Ces Comités Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'objection à formuler contre l'approbation du Projet.

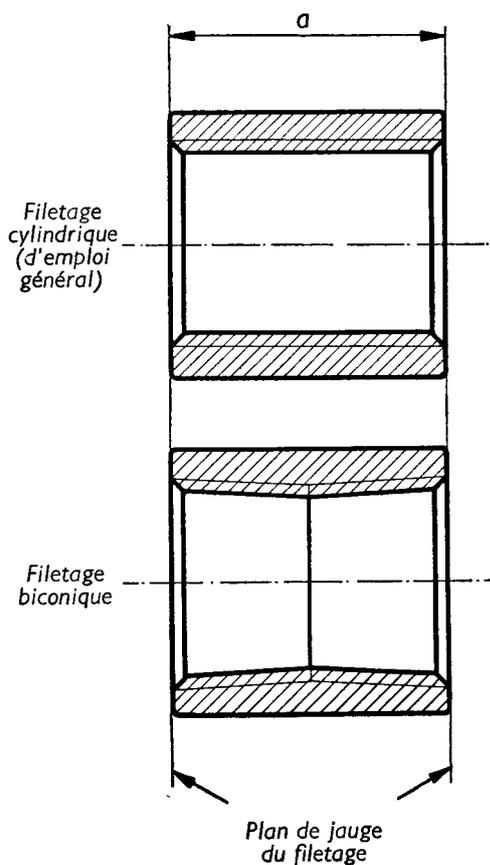
**MANCHONS EN ACIER**  
**FILETÉS SELON LA RECOMMANDATION ISO/R 7**  
**LONGUEURS MINIMA**

Les longueurs minima des manchons en acier, filetés cylindriques ou coniques, sont fixées par la formule:

$$a = 2L + 2p$$

où  $a$  = longueur minimum du manchon,  
 $L$  = longueur du filetage utile du tube, selon la  
 colonne 16 de la Recommandation ISO/R 7,  
 $p$  = pas du filetage.

Ainsi, les dimensions adoptées permettront le montage de manchons et de tubes filetés selon la Recommandation ISO/R 7, *Filetages au pas du gaz pour tubes gaz et leurs raccords filetés à joint d'étanchéité dans le filet (1/8 inch à 6 inches).*



Dénomination usuelle du manchon	Longueur minimum $a$	
	Valeurs correspondantes	
	mm	in
1/8	17	21/32
1/4	25	1
3/8	26	1
1/2	34	1 11/32
3/4	36	1 7/16
1	43	1 11/16
1 1/4	48	1 7/8
1 1/2	48	1 7/8
2	56	2 7/32
2 1/2	65	2 9/16
3	71	2 13/16
3 1/2	75	2 15/16
4	83	3 9/32
5	92	3 5/8
6	92	3 5/8